



Commission consultative de la
diversité biologique (CCDB)
p.a. OCAN
Rue des Battoirs 7
1205 Genève

Département du Territoire
Secrétariat général
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
1204 GENEVE

N/réf. : CBO/PFO/mve

Genève, le 29/07/2025

Commission consultative de la diversité biologique (Z 200)

Rapport d'activité mandature 2024-2029

1^{ère} année

(1er février 2024 – 31 janvier 2025)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 6, lettre i, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Loi instituant une commission consultative de la diversité biologique, du 20 mai 1999 (LCCDB; M 5 38)

II. Compétences de la commission

La commission consultative de la diversité biologique (ci-après CCDB) est composée d'un maximum 20 membres (1 membre pour chaque parti siégeant au Grand conseil et 13 représentants des divers milieux concernés).

Elle a les compétences suivantes :

- a) donner des avis et formuler des propositions sur toutes les questions relatives à la flore, à la faune, ainsi qu'aux sites et biotopes favorables à la diversité biologique;
- b) favoriser la concertation entre les milieux intéressés;
- c) promouvoir la sensibilisation du public et la diffusion de l'information.

Elle préavise, respectivement ses sous-commissions par délégation, sur les mesures régulatrices de la faune et toute autre mesure de sa compétence, par l'effet d'une loi ou d'un règlement.

Elle est informée quant à l'utilisation du fonds de compensation en faveur de la faune et du fonds forestier cantonal.

C.B.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie à 4 reprises en plénière, soit les 11 mars, 23 mai, 19 septembre et 21 novembre 2024. Une sortie de terrain a été effectuée le 13 juin 2024 sur le secteur du barrage de Chancy-Pougny.

Les points suivants ont été abordés :

- Désignation de MM. Wyler et Zbinden en tant que délégués de la CCDB au sein de la commission d'accompagnement consultative de l'aménagement hydroélectrique de Chancy-Pougny;
- Refonte du règlement sur la conservation de la végétation arborée (RCVA) et directive arbre – présentation des enjeux et mode de travail des ateliers;
- Vision territoriale transfrontalière (VTT);
- Bilan Plan Biodiversité 1 et préparation plan biodiversité 2;
- Projet de loi d'infrastructure écologique;
- Stratégie d'arborisation cantonale (SAG) et PL 13491 – Arbres;
- Référentiel biodiversité et évaluation environnement stratégique (EES);
- Présentation du projet de refonte de la loi cantonale sur les eaux (LEAUX).

La sous-commission de la faune s'est réunie à 3 reprises, les 2 mai, 6 juin et 7 novembre 2024 ainsi qu'une sortie sur le terrain le 12 septembre 2024.

Cette dernière a préavisé favorablement les trois arrêtés suivants :

- Arrêtés de tir pour les sangliers et les chevreuils dans la région du mandement. La durée des arrêtés est de deux ans soit saison 24-25 et 25-26.
- Arrêté de tir des cerfs. La durée de l'arrêté est prévue de novembre 24 à janvier 25.

La sous-commission de la flore s'est réunie à 7 reprises, les 24 avril, 15 mai, 12 juin, 28 août, 25 septembre, 30 octobre et 27 novembre 2024.

La sous-commission Sites & Biotopes s'est réunie à 5 reprises, les 19 avril, 5 juin, 4 septembre, 2 octobre et 6 novembre 2024.

A noter la difficulté pour les autorités publiques concernées de veiller à la complémentarité de deux politiques publiques différentes :

- La préservation de la Zone Agricole, le maintien, voire le développement via un maillage cohérent de la biodiversité en Z.A. et dans l'espace urbain, ainsi que la création de couloirs biologiques, sans affecter les surfaces cultivées.
- Le développement urbain qui implique presque obligatoirement une atteinte à la Z.A. et à la biodiversité, soit directement par un déclassement et artificialisation du sol, ou indirectement par la pression humaine sur ces espaces à préserver.

C.B.

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par la direction de la biodiversité et des forêts, rattachée à l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature.

Il se charge de l'organisation des séances de la commission, des sous-commissions et du bureau. Ses tâches comprennent notamment l'envoi des convocations, l'établissement des ordres du jour, la diffusion des procès-verbaux ainsi que la gestion de la documentation sur le SharePoint. Le secrétariat administratif est assuré par Mme Muriel Vesin et les procès-verbaux par Mme Emmanuelle Maia.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

CHF 31'109.95.

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.

Christophe Bosson
Président

